



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 23 décembre 2020 à la salle Émerie-Lapointe à 18 h 30.

Sont présentes mesdames les conseillères
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Richard Joannette
Richard Fournier

Est absent monsieur le conseiller :
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 23 décembre 2020. Le 20 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé a adopté l'arrêté ministériel 2020-106 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans les territoires au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1351-2020 du 16 décembre dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 25 décembre.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de décembre à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique. Celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres. Les cinq conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil participons à cette rencontre. Nous sommes sur place à la salle Émerie-Lapointe par mesure de précaution en respectant la distanciation sociale et le port du masque lorsque le deux mètres n'est pas respecté.

Je prends quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil en commençant par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Jean-Yves Barbeau (absent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent) et moi-même Lise Poissant, mairesse. Présent aussi à la séance, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier (présent) et madame Louise Hébert, directrice des finances (présente).

Étant donné que c'est une séance extraordinaire, il n'y a pas de questions qui ont été annoncées. Cela sera pour la prochaine assemblée régulière.

Alors par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance ou dans les jours suivants. Également, les citoyens vont prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2021
4. Publication des prévisions budgétaires 2021
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

344-12-2020

2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

345-12-2020

3_ ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 954.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prévoit des revenus équivalents aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du Conseil municipal adoptent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 prévoyant des revenus équivalents aux dépenses au montant de 3 566 121 \$, tel que présenté.

Adoptée

346-12-2020

4_ PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 957 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU par le Conseil municipal que les prévisions budgétaires de l'année fiscale 2021 soient distribuées à chaque propriétaire de la municipalité et qu'un montant de 400 \$ taxes incluses, soit réservé à cet effet;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

5_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

347-12-2020

6_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 23 décembre 2020 à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente séance.

(s) Lise P
Lise Poissant
Mairesse

(s) Manuel Bouthillette
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-
trésorier